

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 03/02/2011

A l'ordre du jour de ce groupe de travail paritaire étaient prévus l'examen des barèmes accordés par l'administration et l'attribution de la bonification de 500 points. Le SNUipp a demandé que plusieurs points supplémentaires figurent à l'ordre du jour de cette commission : calendrier, PES, le mouvement des prioritaires, non remplacement, les RASED.

1) Un Calendrier sous pression !

Compte tenu des reports successifs des travaux de carte scolaire après les résultats des élections cantonales (le CTPD, initialement prévu le 10 mars, a d'abord été décalé au 31 mars puis finalement reporté au 5 avril) le calendrier du mouvement intra-départemental a été fortement retardé.

En effet, le **serveur** ne sera finalement **ouvert** que **du 22 mars au 04 avril** (initialement prévu, du 8 au 22 mars).

Le 5 avril : réception de l'accusé avec le barème.

Le 12 avril : date limite de contestation des éléments de barème....

Pour les Prioritaires : les collègues victimes d'une mesure de carte seront informé(e)s individuellement et directement par leur IEN (courrier remis dès le 5 avril) et pourront participer au mouvement des prioritaires du **6 avril au 11 avril**.

ATTENTION seuls les collègues prioritaires ayant reçu un courrier devront participer à ce 2ème mouvement.

Avis du SNUipp

Pour le SNUipp, un calendrier marqué par tant de changements est un signe de mépris vis à vis des personnels car le ministère n'ignore pas à quel point ces changements induisent des conséquences importantes sur le mouvement et sur l'organisation de la rentrée scolaire. Nous dénonçons ces décisions qui ne laissent aucun doute sur la volonté ministérielle d'éviter aux élus de la majorité présidentielle d'avoir à répondre aux électeurs sur leur propre responsabilité dans le vote du budget 2011 et des conséquences qu'il engendre avec les nombreuses fermetures de classes...

2) Mouvement des PES

Pour la 1ère fois cette année, au regard des consignes nationales, les PES devront participer au mouvement à **titre définitif** comme tous les collègues titulaires.

Lors des précédentes commissions paritaires, le SNUipp était intervenu à plusieurs reprises auprès de l'IA pour insister sur la nécessité d'informer les PES sur les nouvelles modalités de participation au mouvement départemental.

L'IA a répondu favorablement à cette demande et nous informe qu'il organise une réunion à destination des PES le mercredi 2 mars à partir de 14h. Celle-ci se déroulera en deux parties : le mouvement puis les modalités d'évaluation et de validation de l'année de stage (les formateurs seront présents également lors de cette seconde partie.)

Le SNUipp-FSU demande à l'IA que cette réunion soit intégrée sur le temps de service des PES et des formateurs ou bien que ces heures puissent être récupérées. L'IA précise qu'il s'agit d'une « invitation » à une réunion d'information non obligatoire.

Le SNUipp a dénoncé la multiplication de ces réunions en dehors du temps de travail pour des jeunes collègues déjà extrêmement surchargés. La « pseudo » formation imposée depuis cette année s'organise dans des conditions inadmissibles.

De plus, compte tenu de l'enjeu de cette année (la titularisation), ces collègues PES ne sont pas toujours en position de refuser de se rendre à une réunion organisée par l'IA même si celle-ci n'est pas obligatoire.

Quelles décisions pour le mouvement à titre provisoire ?

Nous trouvons problématique qu'il n'y ait plus de postes protégés pour les stagiaires PES. En effet, compte tenu de la configuration et des spécificités du Val d'Oise, l'absence de mesures particulières pour l'affectation à titre provisoire des PES peut conduire à un déséquilibre au niveau départemental et générer des difficultés importantes sur certains secteurs. L'IA n'a pas fixé d'orientation pour le moment. La question reste entière concernant des postes protégés pour les PES à titre provisoire, ainsi que pour leur répartition dans le département.

Quelles modalités de formation la rentrée 2010/2011 ?

Quant à la rentrée des futurs prochains PES, l'IA attend les textes réglementaires afin de se prononcer pour l'organisation de leur entrée dans le métier. Les délégués du personnel ont **rap-pelé** l'importance d'une entrée dans le métier progressive et à l'écoute des besoins des stagiaires. L'enquête nationale du SNUipp a en effet démontré toute la légitimité des 8 semaines en observation en classe dont les PES ont bénéficié dans le Val d'Oise.

3) Le remplacement

Actuellement, sur les 140 PES en poste de remplacement : 80 sont sur des congés longs et 60 sur congés courts. L'IA signale qu'il reste 68 ZIL sur des congés courts.

Le SNUipp a été interpellé par plusieurs écoles suite à la sortie de classe de ZIL posés sur des congés longs afin d'y installer des PES. Une fois de plus les situations n'ont pas été anticipées et les collègues non préparés et les élèves en subissent les conséquences.

Le SNUipp a dénoncé ces conséquences induites par la nouvelle « formation » et a demandé à ce qu'une attention particulière soit portée aux ZIL T2 qui vont être inspectés cette année. N'aurait-il pas été judicieux de laisser ces collègues sur des congés longs pour leurs inspections ?

Le Chiffre du mois de janvier : état des lieux du remplacement en janvier environ **100 classes** par jour n'ont pas été remplacées.

4) Rased : demande d'un groupe de travail paritaire

Depuis l'annonce officielle en janvier par l'IA de la suppression des 43 postes de RASED, des IEN ont organisé des réunions avec les membres du réseau. Des hypothèses voire parfois des décisions sont annoncées sur les choix effectués localement en terme de fermeture de postes.

Ces initiatives nous interrogent fortement et remettent en cause le paritarisme. Les représentants du personnel sont en grande difficulté pour expliquer aux collègues du Rased comment vont se décliner concrètement au niveau local les décisions de fermeture. Les plus élémentaires questions ne pouvaient trouver de réponses compte tenu de l'absence d'orientation fixée par l'IA. Commencer à diffuser des fermetures au niveau locale avant le travail des commissions paritaires et l'affichage des orientations de l'IA, c'est prendre le risque d'installer un climat d'incertitude propice à développer des confusions en tout genre. Il nous semble important de ne pas laisser persister cette situation. **Il est urgent d'organiser un groupe de travail paritaire pour stabiliser un certain nombres d'éléments.**

L'IA a réaffirmé qu'aucune décision n'était prise. Il a précisé que les 43 postes seraient réparties en 3 groupes de Circonscriptions

- les circonscriptions dont la difficulté est grande: 15% de postes seront retirés (ce qui équivaut à 7 postes)
- les circonscriptions dont la difficulté est moins importante: 35% seront retirés (équivalent à 16 postes)
- les circonscriptions dont la difficulté est moindre: 50% (soit 20 postes).

5) Permutations Informatisées

En amont de ce groupe de travail, les délégués du personnel du SNUipp ont procédé aux vérifications à partir des fiches permutations saisies par les collègues sur le site du SNUipp. En confrontant les éléments contenus dans ces fiches aux documents préparatoires les délégués du personnel ont, le cas échéant, fait corriger les barèmes par l'administration.

Sur les 653 collègues participant à cette phase, 136 ont fait une demande au titre du rapprochement de conjoint. 456 ont fait une demande de permutation pour convenances personnelles. Cette année sur les 15 collègues qui ont fait une demande de bonification exceptionnelle (500 points) au titre du handicap ou de maladie grave, 10 ont obtenu un avis favorable de l'IA pour cette bonification. Ces demandes seront adressées au ministère le 8 février qui prendra les décisions finales sur l'accord ou non de cette bonification.

Nous avons demandé que les trois collègues qui n'ont pas pu en bénéficier de l'avis favorable, puissent obtenir une priorité pour le mouvement complémentaire (exeat-ineat). L'IA est favorable à cette mesure après avis du médecin du personnel.

Prochaines échéances

Les collègues vont recevoir sur leur boîte IProf un récapitulatif des éléments de barème retenus par l'IA. Les collègues qui le souhaitent peuvent prendre connaissance de leur barème en appelant la section départementale au 01 30 32 21 88.

Nous rappelons également que le dernier délai pour faire une demande de rapprochement de conjoint tardive, ou bien pour annuler une participation est le 07 février 2011.

Pour toute situation de contestation ou d'annulation, nous invitons les collègues à contacter rapidement des délégués du personnel du SNUipp.

Les résultats devraient être diffusés le 14 mars 2011.